

Madame la Présidente, Monsieur le Président,
Madame, Monsieur, les responsables de SCA

L'exercice comptable du 01/09/2022 au 31/08/2023 se caractérise par un résultat déficitaire de - 7 099.61€.

On avait présenté un budget équilibré pour 2022/2023 mais on s'attendait à un défi de taille avec la baisse des rétrocessions sur les licences adultes (-2€ par licence adulte soit une perte de plus de 28 052€). Heureusement, les licences de l'Interrégion ont progressé d'environ 6% par rapport à la saison dernière mais elles restent encore en dessous de la saison 2018/2019 (-1.7%).

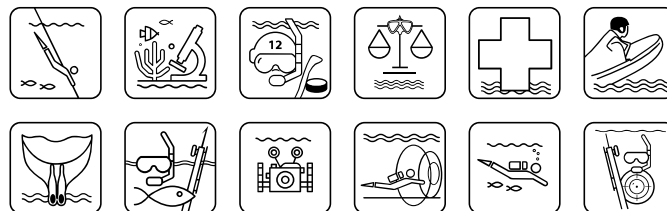
Les rétrocessions constituent une part importante de la rémunération du comité. A savoir, elles servent notamment à rémunérer une salariée pour la facturation (cotisations, licences, cartes, ristournes, relances etc.) plus de 2 000 factures par an ; dans les autres fédérations de sport et de nature ce travail est effectué par le national. Elles permettent aussi de financer des projets de développement et de communication (sport/santé, prévention, sciences participatives, féminisation), d'avoir des représentants auprès d'institutions (Document Stratégique de Façade, impact éolienne..) mais aussi de soutenir financièrement les commissions dans leur projet (formation, compétitions, activités, matériel, aide encadrants). Elles sont donc indispensables.

L'aide financière de 2€ des régions par licence adulte et la non revalorisation liée à l'augmentation du prix des licences constituait un soutien financier au national pour limiter leur déficit ; ce déficit important étant lié principalement à l'achat de locaux en 2017, à l'amortissement important du coût informatique (fin 2023), à la baisse des licences liées au COVID et à l'augmentation de l'assurance responsabilité civile. Il était prévu, si le bilan financier du national fin 2023 était positif de rembourser en partie les régions de leur aide et de toute manière, qu'il s'agissait d'une mesure transitoire.

Or, malheureusement, on constate avec les nouveaux tarifs des licences 2023/2024, d'une part que l'augmentation des licences liée à l'inflation n'est pas répercutée sur la part des comités régionaux et d'autre part que l'aide financière de 2€ qui devait être exceptionnelle (12.23€ en 2022, 10.23€ en 2023 et 12€ en 2024) n'a pas été rétrocedée en totalité puisqu'une nouvelle participation de 0.23€ est demandé aux comités régionaux.

Ainsi, on est inquiet pour l'avenir avec les non revalorisation depuis 2020 voir les baisses des rétrocessions de la FFESSM qui limite nos moyens financiers pour le développement de projets et de communication. En effet, il est essentiel de faire connaître nos activités au plus grand nombre, d'être présent dans les différentes instances afin de pouvoir concrétiser des partenariats.

Avec le départ de notre chargé de mission et de développement en 2019, nous avons constaté qu'il était difficile de parvenir à maintenir ce développement uniquement avec les bénévoles. Une opportunité s'est présentée au comité avec une demande d'emploi d'une sportive Haut Niveau en Nage Avec Palme, diplômée en marketing et communication. Le comité a décidé de l'embaucher à temps plein, avec un planning adapté car elle sera environ sur un mi-temps de travail pour le comité et l'autre mi-temps consacré à son activité sportive. Une convention d'insertion professionnelle a été signée avec l'ANS qui nous subventionnera ce mi-temps. Ainsi, dans le budget 2023-2024 dans le poste « salaires », vous retrouverez une forte augmentation. Il est à noter que la masse salariale budgétée reste tout de même inférieure à celle de 2018/2019.



Pour mieux appréhender les documents joints, je vous synthétise ci-dessous dans un tableau les principaux postes sur plusieurs années en mentionnant les écarts entre le réalisé 2022/2023 et les budgets 2022/2023 et 2023/2024. Une numérotation est rattachée à chaque écart afin de vous donner des commentaires sur les écarts significatifs. Les écarts avec le budget en « bleu » sont des écarts favorables (moins de dépenses ou plus de recettes) et inversement en rouge sont les écarts défavorables.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire. Je vous invite, ainsi que tous les licenciés, à consulter le site internet où est présenté l'ensemble des documents, dont la plaquette fournie par notre cabinet d'expertise comptable et à nous faire part de vos éventuels retours.

Concernant les recettes

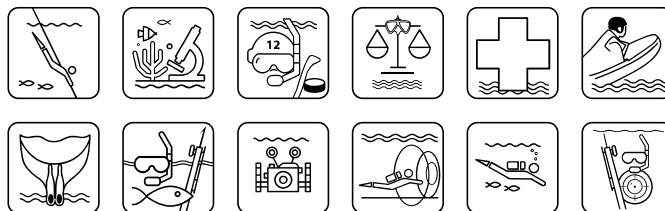
RECETTES	Réel 2019	Réel 2022	Réel 2023	Budget 2023	Budget 2024
<i>Nombre de licences adultes</i>	14 026	13 040	13 793	14 026	13 800
<i>Rémunération Comité</i>	11,92	12,23	10,23	10,23	12,00
<i>Rémunération Lic. Adultes Comité+Codep</i>	15,04	15,43	13,43	13,43	15,35
Ristournes globales licences adultes	210 951	201 207	185 237	188 369	211 830
Ristournes glob. autres licences	11 172	9 217	9 826	9 190	10 321
Ristournes licences départementales	-47 289	-44 682	-47 269	-47 829	-49 542
Ristournes cartes de qualifications	5 207	4 977	5 186	4 600	5 200
Total ristourne CIBPL	180 041	170 719	152 979	154 330	177 809
				① -1 351	24 830
ventes fournitures	26 929	4 301	6 555	6 250	8 120
(dont 6K€ livres +8K€ écritaires, tee shirts en 2019)				② 305	1 565
inscriptions activités formation+div.	50 544	65 153	67 947	70 097	80 470
				③ -2 150	12 523
Subventions/partenaires	68 427	77 171	96 355	87 566	112 827
dont 23000€ aide emploi HN & entraîneur en 2024				④ 8 789	16 472
Cotisation régionale	12 934	2 566	13 416	12 760	13 456
				⑤ 656	40
Totaux	338 875	319 910	337 252	331 003	392 682

① Nous avons budgété le même nombre de licences qu'en 2019, après les périodes Covid, il se trouve qu'en 2023, on est à moins 1.7% (adultes) compensée en partie par l'augmentation des cartes et des autres licences (soit au total - 1 351€)

Pour le budget 2024, par prudence on prévoit le même niveau de licences que cette année. Concernant les rétrocessions, on récupère 1.77€ au lieu de 2€ soit 12€ par licence adulte, permettant ainsi de nous rapprocher de nos recettes de 2019 soit +24 830€ par rapport à 2022.

Aucune augmentation, liée à l'inflation n'est répercutée sur les rétrocessions du comité, elles sont même inférieures à 2020 pour les licences adultes alors que l'augmentation du tarif de la licence a augmenté de plus de 12% entre 2020 et 2023.

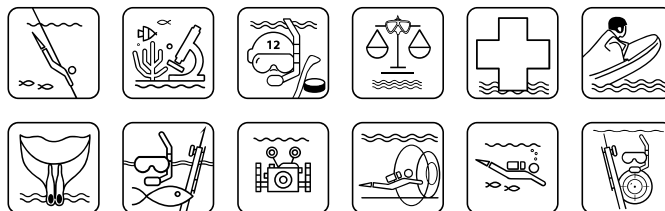
② Depuis le Covid, on constate une baisse importante des ventes de fournitures régionales (tee-shirt, écritaires, livres etc.) auprès de nos clubs mais aussi au Salon de la Plongée. Pour 2023, on constate une légère hausse conforme à nos prévisions.



- ③ Les recettes d'inscriptions concernent les formations, les stages, les compétitions et les activités organisés par les commissions, leur diminution est liée soit à des annulations de stages faute de candidats, de mauvaises conditions météorologiques ou tout simplement, de moins de participants. A noter, un colloque apnée n'a pas eu lieu (moins 2 000€).
- ④ Elles concernent les subventions publiques, les partenariats privés mais aussi les recettes de défiscalisation des bénévoles (environ 33 000€ pour 2023 contre 17 000€ en 2022). Ainsi, le résultat positif de 8 789€ est faussé par les recettes de défiscalisation, l'écart hors défiscalisation serait de moins 8 000€. En effet, le changement de calcul pour la défiscalisation, prise en compte du barème km des salariés (env. 0.66€/km) et non plus un montant fixe (0.324€/km), a eu pour conséquence de multiplié par 2 les recettes de défiscalisation mais aussi le montant des charges de déplacements. Cet écart s'explique en partie avec moins de partenariats privés, faute de temps et une surestimation d'environ 3 000€ de subvention publiques.
Pour le budget, la forte hausse de 16 472€ correspond pour partie à une prise en charge du salaire et charges associées de notre nouvelle salariée dans le cadre de la convention d'insertion professionnelle (env.13 000€) et la recherche par celle-ci de partenaires privés pour le comité (env. 3 000€). La dernière année d'aide à l'emploi pour l'embauche d'un entraîneur au Centre Labellisé d'Entraînement (CLE) à Quimper de 10 000€ est aussi intégrée dans le budget 2024.
- ⑤ Depuis 2020, suite à la période Covid, il avait été décidé afin de soutenir les clubs de faire une ristourne de 48€ ramenant ainsi la cotisation régionale par an à 10€, soit un manque à gagner pour le comité régional de 11 000€. Au bout de 3 ans, il est prévu de revenir à la cotisation d'origine soit 58€ sans l'augmenter. En effet, la baisse de nos ristournes, suite à la non revalorisation des rétrocessions, ne nous permet pas de continuer cette remise de cotisation.

Concernant les dépenses

DÉPENSES	Réel 2019	Réel 2022	Réel 2023	Budget 2023	Budget 2024
Matériels, Fournit.bureau,consomm	18 485	10 942	13 061	17 857	17 498
				① -4 796	4 437
Chg. Fonction.siège/affranch./tél	14 200	11 200	8 842	12 649	10 108
				② -3 807	1 266
Charges immeubles/loc. piscine-salle	40 500	40 976	39 099	35 451	38 595
				③ 3 648	-504
Fournitures Régionales/Fédérales	28 339	24 035	25 330	16 045	23 229
				④ 9 285	-2 101
Sous Traitance/Inscription	14 796	13 609	21 433	22 267	27 480
				⑤ -834	6 047
Déplacements/missions	91 897	101 462	121 622	125 774	138 252
<i>(dont défiscalisation 2022=12 463€/2023= 33 839€)</i>				⑥ -4 152	16 630
Stand /Publication	24 852	27 826	29 263	21 450	26 000
				⑦ 7 813	-3 263
salaires et charges afférentes	103 691	57 565	74 164	70 005	100 170
				⑧ 4 159	26 006
Cotisation/Bourses encadrants/club	2 269	29 366	11 538	9 505	11 350
				⑨ 2 033	-188
Totaux	339 029	316 981	344 352	331 003	392 682
Résultats	-154	2 929	-7 100	0	0
Ecart Dépenses réalisées 2023/budgets 2023 et 2024				13 349	48 330
				-7 100	7 100

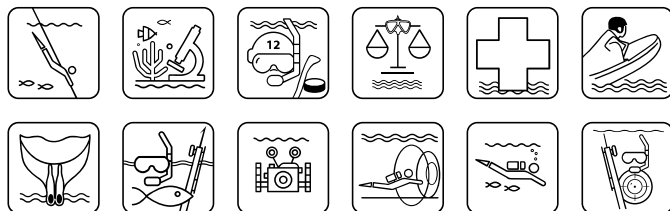


- ① Ce poste comprend les fournitures de bureau, petits matériel et consommable type alimentation pour les commissions (stages, formation, compétition) et réunions siège. En baisse de 4 796€ par rapport au budget, lié en partie au report de renouvellement de matériel du siège au budget 2024 (double écran pour les salariés, matériel salon) et moins de consommables pour les commissions et le siège.
- ② Les charges de fonctionnement intègrent notamment les honoraires de l'expert-comptable et de la paie qui ont augmenté car 2 salariés au lieu de 3 en 2023. Ils augmenteront aussi en 2024 avec la paie de 4 salariés. En contrepartie en 2022, il y avait des frais de commissions et d'achats du double box (6 000€) non renouvelé. La diminution de 600€ des frais d'affranchissements liés à la diminution des envois (courriers dématérialisés, baisse d'envoi de fournitures régionales). Les frais d'hébergement site ont aussi diminué.
- ③ Les charges rattachées à l'immeuble sont relativement stable depuis plusieurs années. Elles peuvent variées en fonction de l'augmentation ou non des charges de copropriété ou de travaux. La hausse de 3 648€ par rapport au budget correspond à 2 300€ de collage et décollage de filtres anti UV sur les vitres, qui était devenu indispensable. Il y a eu aussi environ 1200€ de matériels (joints pour chaudière, matériel sonorisation pour la salle, aspirateur...)
- ④ Les fournitures régionales et commissions ont dépassé le budget de 9 285€ même si leur montant reste stable par rapport aux années précédentes. Différents achats n'avaient pas été budgétés comme des tee-shirts pour l'action féminisation, campagne de prévention et coupe de France Apnée (5 300€), les achats des bouteilles isothermes (2 500€) reporté en stock et 3150 colliers blocs TIV (1 150€). Elles sont aussi difficiles à prévoir car elles dépendent des demandes d'achat des clubs. Comme nous avons suffisamment de stock et moins de commandes, ces dernières n'ont pas influé sur l'écart budgétaire.
- ⑤ Le poste sous-traitance correspond en majorité aux plongées des commissions, avec 2 stages pour la commission « Bio » contre un auparavant. Il correspond aux prévisions. A noter par rapport aux années précédentes, un contrat d'infogérance informatique (4 000€/an). Le projet « Alien » dans le cadre des sciences participatives avec la mise à disposition de bateau et de pilote (1700€), ces frais sont ensuite refacturés. L'augmentation des tarifs des prestations contribue aussi à l'augmentation de ce poste.
Pour 2024, il est prévu une augmentation de 6 000€. Elle correspond à une demande d'audit pour le projet de développement et de communication du Comité; cet audit doit nous aider à préparer l'avenir du CIBPL.
- ⑥ Ce poste comprend essentiellement les frais de déplacements et de missions des commissions et des élus, ils intègrent aussi les déplacements défiscalisés. Ainsi, le réalisé de moins 4 152€ par rapport au budget est faussé. En effet, dans le budget 2023, il a été pris en compte seulement 17 000€ de frais défiscalisés contre 33 834€ en réalisé.
Le changement de calcul pour la défiscalisation, prise en compte du barème km des salariés (env. 0.66€/km) et non plus un montant fixe (0.324€/km), a eu pour conséquence de multiplié par 2 les dépenses de défiscalisation (que l'on retrouve aussi en recettes).

Si on fait abstraction de la défiscalisation, les frais de déplacements ont diminué de 8 500€ et les frais de missions de 7 000€ par rapport au budget 2023.

Il s'explique en partie par quelques annulations de compétitions, de formation et plus de visioconférence. Pour les frais de missions, un stage handi EH2 a eu lieu dans une autre région (moins 6 000€ en repas/hébergement). On constate pour Les frais déplacements une baisse de l'ordre de 1 000€ à 2 000€ par commission (TEC, NAP, HOC, APN, PSM).

Pour 2024, il est repris les frais proposés par les commissions en fonction de leurs activités. Les frais des élus ont été maintenus. Il a été repris le même montant que 2023 pour les frais défiscalisés.



- ⑦ Le poste stand/publication et communication a un écart de plus 7 813€ par rapport aux prévisions. 4 050€ correspondent à des bâches, roll-up et affiches pour les championnats des commissions Apnée, Hockey et Nage Avec Palmes. 2 360€ concernent des posters, autocollants et Kakemono pour la prévention, la féminisation et le forum des métiers. 1 280€ pour la brochure Diving traduction en anglais pour le salon de la plongée.

Pour 2024, il est prévu de reconduire un budget équivalent ne sachant qu'elles sont les actions qu'il faudra privilégier, dans l'attente de la restitution de l'audit.

- ⑧ L'augmentation de 4 159€ par rapport aux prévisions est faussé car elle intègre la provision retraite. Celle-ci a dû être revalorisée de 5 700€ lié au passage à une provision de 4 mois de salaire pour une salariée au lieu de 2 mois, (plus de 20 ans au comité) non prévu. J'en profite pour remercier Laurence de sa fidélité et de son implication au comité.

Pour 2024, une augmentation de 26 000€ est prévue liée à l'embauche en nov. d'une nouvelle salariée en contrat d'insertion professionnelle en tant que chargée de développement et de communication. Comme énoncé, en introduction, le temps passé à son activité sportive sera pris en charge par l'ANS par une subvention, tant que cette dernière aura des crédits et uniquement si la salariée est toujours inscrite sur la liste ministérielle des sportifs Haut Niveau.

En effet, depuis le départ de Thiébaud, Laurence a repris certaines tâches, d'autres ont été redirigées vers des bénévoles afin de la soulager mais on a constaté, ces deux dernières années que cette situation n'était pas pérenne.

- ⑨ Depuis 2021, il a été décidé d'attribuer une bourse aux encadrants afin de les soutenir. Ainsi, 66 bourses ont été délivrées pour la saison 2022/2023. Malgré un contexte difficile sur l'avenir de nos rétrocessions, le comité directeur a décidé de la reconduire en 2024 compte tenu du contexte inflationniste.

Nadine Terrier
Trésorière CIBPL-FFESSM